

Anne BLANC,
Députée
2^{ème} circonscription de l'Aveyron

À

Monsieur Gourdon David
Président
de la ligue de défense
des conducteurs
Ligue de défense des
conducteurs
23 avenue Jean Moulin
75014 Paris

Naucelle, le 29 mars 2018.

N/Réf. : 18/251 AB/ VO/CM
R30032018-1M
R03042018-1M

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les pétitionnaires,

A travers la pétition « Non au 80 km/h » vous avez bien voulu m'exprimer votre incompréhension et votre colère concernant la mesure prise par le gouvernement d'abaisser la vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire, à double sens sans séparateur central, à partir du 1er juillet 2018.

J'entends clairement vos remarques qui relèvent de votre expérience d'usager de la route. Elles sont d'autant plus compréhensibles sur un territoire tel que l'Aveyron dont 98% du réseau est concerné par la mesure. De la même manière, je ne suis pas satisfaite de la méthode employée pour mettre en place cette mesure puisqu'il n'y a eu ni concertation des usagers, ni débat, ni réunion de travail avec les parlementaires à ce sujet.

En revanche, si cette mesure peut permettre de réduire le nombre de victimes et de sauver une nouvelle vie par jour – soit entre 350 et 400 vies chaque année comme annoncé par le gouvernement – l'ambition est tout à fait louable et nous devons lui laisser l'opportunité de prouver son efficacité.

Les chiffres actuels sont éloquentes : après des années de baisse, le nombre de morts est reparti à la hausse depuis 3 ans et la route est la première cause de mort violente dans notre pays avec plus de 3 000 morts et 72 000 blessés chaque année. Nous ne pouvons pas nous résigner à cette situation.

Ce qui me paraît primordial désormais, c'est bien de garantir une évaluation des impacts de cette mesure sur la réduction de l'insécurité routière. Le gouvernement a, à ce sujet, décidé d'instaurer une clause de rendez-vous au 1^{er} juillet 2020, qui permettra d'évaluer les bénéfices de la mesure. Si les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous, le gouvernement prendra ses responsabilités en conséquence.

Enfin, il me paraît important de vous préciser que cette décision est sans lien avec une quelconque motivation financière. Il n'est pas question de rajouter des radars supplémentaires et l'intégralité du surplus sera reversée dans le fond d'investissement pour la modernisation des structures de prise en charge des accidentés de la route qui sera créé en 2019.

Espérant avoir contribué à une meilleure connaissance des objectifs recherchés par cette mesure, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les pétitionnaires, l'assurance de mes sincères salutations.

Anne Blanc.

